



Motion du conseil syndical du SNUDI-FO 13

Notre conseil syndical se réunit au lendemain du passage en force de Macron avec son 49-3. Alors que les travailleurs ont répondu massivement à l'appel à la grève et aux manifestations par les confédérations et fédération syndicales, le gouvernement veut imposer une loi de destruction des retraites adoptée par personne, rejetée par tous par l'article 49-3 de la constitution.

Dans nos discussions aujourd'hui, comme partout dans les écoles, c'est la colère et l'indignation qui s'expriment massivement contre ce passage en force.

Dans plusieurs secteurs professionnels, la grève a été décidée.

Aujourd'hui, pour le conseil syndical du SNUDI-FO 13, comme nous l'affirmons depuis la puissante grève et les manifestations historiques du 7 mars, il ne reste qu'un moyen pour faire reculer le président et son gouvernement, c'est l'appel à la grève générale pour le retrait de la réforme.

Il ne fait aucun doute qu'à partir du moment où cet appel à la grève générale sera lancé par l'intersyndicale nationale, les travailleurs y répondront, comme ils l'ont fait les fois précédentes.

Le conseil syndical du SNUDI-FO 13 estime que la gravité de la situation doit conduire la confédération FO à faire cette proposition à l'intersyndicale nationale.

Le conseil syndical du SNUDI-FO 13 appelle les collègues à réunir des assemblées d'école, à débattre de la situation créée par le recours au 49-3 et des moyens à mettre en œuvre pour bloquer le coup de force inacceptable du gouvernement, y compris la proposition de la grève. Le conseil syndical du SNUDI-FO 13 appelle les écoles à désigner des délégués pour participer aux assemblées locales qui seront proposées dans les secteurs dès cette semaine.

Le SNUDI-FO 13 prend contact avec les autres organisations syndicales.

Marseille, le 17 mars.

Adoptée à l'unanimité des présents.